

Les projets du nouveau président

Quels sont les projets de notre nouveau président ? Quelles sont ses priorités, celles de la vice-présidente et du nouveau Conseil ? Voilà quelques-unes des questions que nous avons posées à André Bert, président de l'IEC et à Micheline Claes, vice-présidente.

Les stagiaires représentent l'avenir de la profession, que comptez-vous faire en direction de ces futurs membres ?

Ce qui me semble important de souligner, ce sont les efforts que nous comptons faire en direction des stagiaires. Des efforts qui seront non seulement mainte-



André Bert, nouveau président de l'IEC

nus, mais renforcés. Si nous avons aujourd'hui autant de stagiaires, c'est certainement parce que nous restons une profession fortement demandée. Avec plus de 1 400 stagiaires, dont 400 en première année de stage, c'est en quelque sorte la preuve que les qualifications d'expert-comptable et de conseil fiscal sont très recherchées. De plus, je dois constater que le journal de stage électronique nous permet – *via* la commission de stage – d'obtenir de nombreuses informations pertinentes, qui nous permettent d'analyser la diversité des missions effectuées pendant le stage. Pour améliorer encore la formation de nos plus jeunes membres, je pense qu'un contact régulier – sans doute une fois par an – avec les maîtres de stage est plus que nécessaire, et cela afin d'écouter leurs remarques sur le bon déroulement du stage, mais aussi de donner un feedback positif de la part de l'Institut.

Les jeunes, c'est l'avenir, mais il y a aussi le présent des membres de l'IEC. Qu'en est-il de vos plans en matière de formation permanente ?

Là encore, je suis très clair : le Conseil de l'Institut doit veiller à la qualité de la formation permanente de ses membres. Il faut que cette formation soit la plus diversifiée possible et reste en phase avec l'actualité. D'où d'ailleurs l'importance des associations professionnelles, qui jouent en la matière un rôle important et unique. Le message que nous délivrons à l'intention de ces associations est simple : dès lors que la responsabilité individuelle de nos membres est remise en cause – et c'est là une tendance générale qui donc n'est

pas propre à notre Institut –, la formation permanente reste, selon moi, la meilleure réponse à donner au monde externe.

Qu'en est-il justement de cette responsabilité, que certains voudraient voir de plus en plus illimitée ?

Nous sommes conscients de ce danger. Et c'est la raison pour laquelle nous sommes à l'origine d'un projet d'arrêté royal limitant la responsabilité civile professionnelle des experts-comptables et des conseils fiscaux. En tout cas, nos membres doivent savoir que nous faisons tout pour que ce projet passe la rampe du Parlement, et d'ailleurs il fait partie du mémorandum qui a été envoyé au gouvernement. Mais il faut également savoir et garder à l'esprit qu'en attendant, nous ne pourrons pas, hélas, éviter une majoration de la prime d'assurance collective. On peut être d'accord ou pas, mais c'est le principe même de la mutualisation, à savoir que la majorité des professionnels paie pour les erreurs d'une minorité.

Sur quoi portent les principales plaintes ?

Elles se focalisent, dans la majorité des cas, sur le non-respect des délais. Et c'est ce qui me fait dire qu'il faut parfois s'interroger sur la bonne ou mauvaise organisation de certains de nos confrères. Je crois qu'avec l'aide des associations professionnelles, il est nécessaire de rappeler à ces confrères les conséquences d'une mauvaise gestion, notamment sur le plan de leur responsabilité.

Y a-t-il du neuf à attendre dans les mois qui viennent ?

Beaucoup de choses vont évoluer. La première, c'est la possibilité pour des membres de l'IPCF et de l'IEC de s'associer dans le cadre d'une société professionnelle. Bien entendu, cette société devra être agréée par le Conseil de l'Institut et s'engager à suivre la déontologie de l'IEC. Mais c'est un grand pas en avant. Là également, le projet d'arrêté royal est

prêt et nous attendons la formation du prochain gouvernement pour l'introduire. Nous allons également instaurer une sorte de passerelle entre l'IEC et l'IPCF. Sous réserve d'une certaine expérience (7 ans, par exemple) et d'un diplôme, les membres des deux instituts pourront passer d'un institut à l'autre. Après tout, la vie professionnelle évolue et il est normal que ce passage puisse se faire.

Quel est votre programme pour les conseils fiscaux ?

C'est simple : dans le cadre du mémorandum qui a été soumis au gouvernement, nous voulons défendre l'idée d'un monopole à octroyer aux conseils fiscaux en partage avec les experts-comptables, les comptables-fiscalistes agréés, les notaires et les avocats. C'est une mission importante pour nous, mais aussi pour les consommateurs. Aujourd'hui, il arrive encore, hélas, que des personnes non soumises à une déontologie et non assurées pratiquent la profession de conseil fiscal. Je pense qu'il faut arrêter de telles pratiques dans l'intérêt même des clients. Notre demande est donc une demande d'intérêt public.

Et sur le plan de la documentation apportée aux membres, faut-il attendre quelques nouveautés ?

Oui, sans aucun doute. D'abord, je rappelle que la plupart des informations transmises aux membres le sont aujourd'hui de manière électronique. Mais il est clair qu'en la matière, beaucoup d'efforts sont encore à fournir. Notamment sur le plan de la convivialité et de l'attractivité de notre site Internet et de notre Extranet. Néanmoins, la voie électronique ne peut pas être le seul moyen de communication avec nos membres : nous comptons entretenir aussi une communication régulière par voie postale, en particulier pour des informations importantes. Pour ce qui concerne les applications informatiques mises en place par plusieurs institutions ou organismes gouvernementaux, l'Institut doit d'abord être un interlocuteur et ensuite un partenaire dans le développement cohérent de ces outils. Et

cela, pour la simple raison que nous en sommes les premiers utilisateurs. Que ce soit pour des programmes comme Edivat ou Tax-on-Web, nous sommes preneurs pour une discussion en amont, et bien entendu pour les utiliser. Je fais remarquer au passage que Tax-on-Web n'est vraiment devenu efficace que quand l'Administration fiscale est venue l'expliquer aux associations. C'est la raison pour laquelle nous demandons au gouvernement de nous impliquer dans ce genre de projets en amont. C'est le cas, par exemple, pour les projets de simplification administrative. C'est un plus pour nos membres, mais aussi pour les citoyens.

Je voudrais aussi préciser que, sur le plan des publications, l'IEC va faire un effort particulier. Un livre sortira bientôt sur les mandats spéciaux. Nous aurons également un code des impôts sur les revenus annoté pour la fin du mois de septembre et puis, *last but not least*, le *Vade-mecum* sera réactualisé. Comme vous le savez, ce livre de référence pour nos membres date de 2004 et nous espérons sortir une nouvelle édition réactualisée pour l'assemblée générale de 2008 au plus tard.

Qu'en est-il du mandat d'administrateur ? Y a-t-il des évolutions à prévoir ?

Comme vous le savez, le Conseil de l'IEC peut, dans certaines circonstances, accorder à un expert-comptable ou un conseil fiscal l'autorisation préalable d'effectuer un mandat de dirigeant dans une entreprise commerciale. Vous savez également que depuis peu, le Conseil peut aussi accorder l'autorisation préalable à l'un de ses membres d'accepter un mandat d'administrateur indépendant. Mais là aussi, cette autorisation n'est pas automatique : elle doit faire l'objet d'une analyse du Conseil de l'Institut. Cette analyse est nécessaire et importante car elle permet de délimiter la mission de l'administrateur indépendant ainsi que sa responsabilité. Pour aider nos membres dans cette réflexion, l'IEC va organiser, avec l'association belge des administrateurs, une

journée d'étude consacrée au mandat d'administrateur. Il y a encore d'autres projets dans ce sens, mais il est encore trop tôt pour en parler maintenant.

Qu'en est-il du rapprochement entre les différents instituts ?

Nous avons de bons rapports avec les autres instituts et je compte bien, sous ma présidence, continuer les contacts réguliers avec les différents présidents. Nous avons des intérêts communs et il est donc nécessaire de joindre nos forces pour parler d'une seule voix face aux mondes politique et économique. Je précise que cette collaboration interinstituts ne va pas se limiter à l'IPCF : elle doit également viser à une meilleure collaboration avec l'IRE. Parmi les chantiers auxquels je pense, il y a bien entendu la mise sur pied d'une passerelle entre l'IPCF et l'IEC. Mais là aussi, ce n'est pas nouveau, j'ai toujours plaidé pour une passerelle équivalente à celle qui existe aujourd'hui entre l'IEC et l'IRE.

Un mot sur l'organisation même de l'Institut ?

Deux choses. La première, c'est que les contacts avec la commission consultative de l'IEC, l'organe représentatif des associations professionnelles, doivent être intensifiés. Notre vice-présidente Micheline Claes et moi-même allons nous rendre régulièrement à ces réunions pour expliquer les décisions prises par le Conseil ou les tenir au courant des projets en cours.

La seconde, c'est que le bon fonctionnement de l'IEC repose sur la qualité indéniable de son personnel. L'Institut a la chance d'avoir un personnel de grande qualité et loyal à notre cause. Ils doivent donc être stimulés pour travailler avec encore plus de motivation pour le Conseil, les commissions et les membres. •